9558 - Il a prononcé les deux professions de foi mais ne se conforme pas aux prescriptions

question

Quel est le statut d'un homme qui a dit : « J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est l'esclave d'Allah et Son Messager et qui ne prie pas et ne se conforme à aucune prescription et croit que cela ne le nuira pas et qu'il entrera au paradis car il est interdit à l'enfer de consumer son corps ? Un autre dit : Je demande à Allah et à toi-même de satisfaire mes besoins … Est-ce que cette demande est nulle ? Est-il permis de s'exprimer ainsi ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Certes, celui qui ne croit pas au caractère obligatoire des cinq prières, de la zakate, du jeûne du mois de Ramadan, de l'accomplissement du pèlerinage à la Maison antique ; celui qui ne tient pas compte de ce qu'Allah et Son messager ont interdit en fait d'actes de débauche, d'injustice, de polythéisme et de mensonge, celui-là devient un infidèle, un renégat auquel on doit demander de se repentir. S'il ne le fait pas, il mérite d'être exécuté selon l'avis unanime des imams des musulmans. La prononciation des deux professions de foi ne le sauverait pas.

S'il dit : je reconnais que je dois faire cela et je sais qu'il m'est prescrit et que celui qui ne s'y conforme pas mérite d'être stigmatisé et châtié par Allah, mais je ne fais pas cela , celui-là mérite aussi d'être puni ici-bas et dans l'au-delà selon l'avis unanime des musulmans. D'après les ulémas, il doit acquitter les cinq prières. La plupart des ulémas disent qu'on lui donne l'ordre d'accomplir la prière. S'il refuse de l'appliquer, on l'exécute. S'il persiste jusqu'au bout dans son refus de reconnaître le caractère obligatoire de la prière, on l'exécutera en tant qu'infidèle selon l'accord unanime des imams. Dans ce cas, il ne sera pas lavé et ne bénéficiera pas de la prière faite pour les morts et ne sera pas enterré au cimetière musulman.

Quiconque dit que celui qui prononce les deux professions de foi et refuse d'acquitter les prescriptions et de s'abstenir des proscriptions entrera au paradis et ne sera pas châtié en enfer, celui-là est un infidèle, un renégat. On doit lui demander de se repentir. S'il refuse, on l'exécute.

En réalité, ceux qui prononcent les deux professions de foi comportent des catégories :

- Il en est des hypocrites qui occupent la couche la plus basse de l'enfer. A ce propos le Très Haut dit : Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur, sauf ceux qui se repentent, s' amendent, s' attachent fermement à Allah, et Lui vouent une foi exclusive. Ceux-là seront avec les croyants. Et Allah donnera aux croyants une énorme récompense. (Coran, 4 : 145-146). Et le Très Haut dit : Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu' ils se lèvent pour la Salâ, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. A peine invoquent- ils Allah. (Coran, 4 : 142). Il est rapporté dans le Sahih de Mouslim que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Voilà la manière de prier de l'hypocrite ; il attend que le soleil se trouve entre les deux cornes de Satan pour aller accomplir quatre rak'a à la hâte, et il ne rappelle Allah que très peu . (Sahih de Mouslim 622/195). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a expliqué ainsi que celui qui retarde l'accomplissement de la prière et s'y adonne de façon sommaire, est un hypocrite. Que dire alors de celui qui ne prie pas ? Allah le Très Haut dit : Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leur Salâ, qui sont pleins d' ostentation, (Coran, 107 : 4-6). Les ulémas ont dit : ceux qui se distraient de la prière sont ceux qui la retardent par rapport à son heure ; ceux qui la négligent dans ces aspects obligatoires. Si le malheur est annoncé à ces prieurs, que dire de celui qui ne prie pas ?

Il a été rapporté dans les Deux Sahih que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a défini le trait caractéristique des membres de sa communauté en disant qu'ils porteront des traces blanches au visage et aux extrémités des mains et des pieds en signe de leur pratique régulière des ablutions. (rapporté par Mouslim, chapitre : la propreté, 39/249).

Les termes ghourra et tahdjil (traces blanches au visage et sur les pieds et les mains) apparaîtront sur ceux qui avaient l'habitude de faire les ablutions et de prier. Leurs visages

s’éclaireront à cause des ablutions comme leurs pieds et leurs mains. Aussi le prieur régulier portera ses traces tandis que celui qui ne prie pas n’en portera pas. C’est la marque distinctive des musulmans qui, à l’instar des insignes particuliers des souverains et princes turcs et memlouk d’Egypte, permettra au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) de les reconnaître, comme l’insigne qui permet au pionnier de reconnaître ses compagnons. Car celui-là ne fera plus partie de la communauté de Muhammad.

Il a été rapporté dans le Sahih que l’enfer consumera tout le corps de l’individu à l’exception de ses membres qui touchaient le sol quand il se prosternait. Selon le Sahih, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Seul l’observance de la prière empêche le fidèle de tomber dans le polythéisme .Mouslim, 82/134). Il a dit encore : L’engagement qui me lie à vous repose sur l’observance de la prière ; quiconque l’abandonne devient mécréant (at-Tirmidhi, 2621) Il a dit aussi : l’examen des comptes du fidèle commencera par la prière (rapporté par Abou Dawoud sous le numéro 864 et par at-Tirmidhi sous le numéro 413).

Il ne convient pas que le fidèle dise : s’il plaît à Allah et à Un tel ou : je n’ai qu’Allah et Un tel ou je soumets mes besoins à Allah et à Un tel . Selon un hadith, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : s’il plaît à Allah et à Muhammad, mais plutôt : s’il plaît à Allah puis à Muhammad (rapporté par Ibn Maabra (2118). Un homme lui dit : s’il plaît à Allah et à toi . A quoi il répondit : vas-tu faire de moi l’égal d’Allah ? Non, s’il plaît à Allah seul (rapporté par Ahmad, 1/214). Allah le sait mieux. Puisse Allah bénir et saluer Muhammad.